

interviennent sur les marchés nationaux ou internationaux, respectaient le principe de transparence nécessaire dans la conception et la mise en œuvre de leur politique. Cette transparence, qui d'autre part accroîtrait l'efficacité de la politique gouvernementale à l'échelon national, pourrait être beaucoup plus grande si les gouvernements s'attachaient à :

- améliorer les informations dont disposent les administrations quant au niveau et à la répartition de l'aide fournie par l'administration centrale ainsi que par celles des Etats et des collectivités locales ainsi qu'à son évolution temporelle. Il conviendrait de préciser d'un point de vue institutionnel, dans le cadre de l'administration publique, les procédures et compétences relatives à la collecte et la mise à jour de ces informations. Les informations recueillies devraient couvrir non seulement les transferts financiers directs mais aussi les transferts indirects résultant des allègements d'impôts et autres mesures fiscales ainsi que les formes d'aide extra-budgétaires.
- accroître les efforts en vue de mieux évaluer l'aide des pouvoirs publics à l'industrie et aux régions et d'en apprécier les effets. Il est indispensable d'évaluer avec plus d'efficacité les coûts et les avantages des mesures de soutien si l'on veut pouvoir décider en toute rationalité si une aide doit ou non être accordée et, dans l'affirmative, de la forme qu'il convient de lui donner. L'aide fournie devrait être soumise à des examens critiques réguliers et impartiaux portant sur son objectif, sa conception, son administration, son destinataire ainsi que son utilisation finale. L'évaluation devrait prendre en compte les effets que les mesures en question peuvent avoir à plus long terme sur l'ensemble de l'économie et non pas se limiter aux préoccupations à court terme des activités spécifiques dont il s'agit. Il faudrait s'efforcer d'améliorer les méthodes de mesure utilisées pour comparer les coûts liés à la fermeture d'entreprises et ceux qu'implique la poursuite d'une aide des pouvoirs publics.
- rechercher activement une plus grande transparence dans la mise en œuvre des politiques d'aide. Cela suppose que l'on améliore la cohérence des arrangements institutionnels en la matière, en définissant de façon précise les compétences et les buts visés, et en prenant les dispositions voulues pour que les objectifs et les effets des différents programmes d'assistance n'aillent pas à l'encontre les uns des autres. Il conviendrait aussi de veiller à la cohérence des mesures tant en ce qui concerne les conditions auxquelles une aide spécifique est subordonnée que le calendrier suivant lequel elle doit être progressivement supprimée ;
- permettre à tous les groupes intéressés ainsi qu'au grand public d'accéder plus largement aux analyses et évaluations visant l'élaboration, la mise en œuvre et les conséquences de l'action gouvernementale à la fois pendant le processus de prise de décision et au cours du suivi. De cette manière, il serait possible de mieux s'opposer aux pressions qu'exercent des secteurs relativement étroits en vue d'obtenir une aide, en faisant intervenir une représentation plus large des intérêts en cause.